

**COMPTE RENDU DE LA REUNION-DEBAT qui s'est tenue le SAMEDI 6 DECEMBRE 2003 à 9 H à la
salle des fêtes du Fort Chabrol à ROSSELANGE**

Parmi 22 sujets, 3 d'entre eux ont été tirés au sort pour cette réunion publique.

1^{er} SUJET : COMMENT AMELIORER LA QUALITE DE LA VIE DES ELEVES A L'ECOLE ?

1) Rythmes scolaires

Etat des lieux :

- a) il existe différents systèmes en place :
. 5 jours/semaine, 4jours/semaine, etc...
Il serait bon de savoir quel est le rythme le plus adapté à l'enfant : les informations à ce sujet sont très rares, voire inexistantes.
- b) Il apparaît que dans l'ensemble, on préfère une continuité des jours avec des horaires quotidiens peu chargés.
Peu des systèmes en place respectent ces dispositions.
- c) A l'école maternelle, on vit en fonction des horaires des parents : on constate que les samedis matins, beaucoup d'enfants sont absents car ils restent avec les parents qui ne travaillent pas.
- d) Certains collégiens (cours entre 13 H et 14 H) et lycéens (journée continue avec ½ heure entre midi) ont un emploi du temps très chargé. Ils sont même contraints à une restauration rapide (parfois pas du tout) et ils sont épuisés.
Un parent signale que sa fille fait plus de 39 H et qu'elle est obligée de supprimer les loisirs pour les consacrer aux devoirs.
- e) Lorsqu'on travaille le samedi matin, on ne parvient pas à prendre du recul par rapport à l'école et le lundi matin on n'a pas tout à fait récupéré.
- f) Point positif : le samedi matin, les enfants travaillent très bien, peut-être justement parce qu'il y a peu d'heures de cours.
- g) Des itinéraires de découverte (IDD) sont imposés : le programme des cours fondamentaux s'en trouve retardé.
- h) Les professeurs demandent des emplois du temps aménagés.

Questions :

- a) Les différents rythmes scolaires ont-ils une influence sur le résultat final ?
- b) S'il apparaît que le rythme 4jours/semaine est intéressant pour les professeurs et les parents, l'est-il pour les enfants ?
- c) L'école devient de plus en plus une garderie pendant que les parents travaillent.
En cas d'horaires peu chargés, que fera l'enfant pendant le temps libre ? Qui s'en occupera ?

Propositions :

- a) Problème des cours les samedis : des études scientifiques montrent qu'il faut 2 jours pour récupérer les journées de travail. Il faudrait que les samedis soient libérés. Ce serait un plus pour les parents qui ne travaillent pas. Si les enfants sont fatigués, les enseignants aussi.
- b) Il faudrait alléger les autres journées : en effet, les enfants qui vont à l'école et au périscolaire de 7 H 30 à 18 H 30 n'ont pas de coupure.

- c) Le 1^{er} trimestre est trop long. Le 2^{ème} trimestre comprend 5 semaines de travail pour favoriser le tourisme. Il faudrait revenir au rythme de 7 semaines scolaires suivies de 2 semaines de vacances et ainsi de suite.
- d) Au collège et au lycée il faut reconsidérer les horaires. Certains dépassent 35 H/semaine. Il y a lieu d'alléger le temps de travail pour pouvoir laisser une place aux activités culturelles et sportives (ne pas parler que de l'école) pour améliorer la qualité de vie de l'enfant. Un adolescent se doit d'avoir le temps de manger tranquillement.
- e) On ne peut pas envisager de réussite scolaire pour les jeunes en difficultés qui subissent ces longues journées et qui de plus, pour beaucoup, ne bénéficient pas d'aide pour les devoirs
- f) L'enfant doit être au cœur du système éducatif. C'est bien de le vouloir, mais il faut s'en donner les moyens. Aujourd'hui, c'est l'enfant qui doit s'adapter au système et à la société. Les textes comprennent de bonnes idées mais on ne se donne pas les chances de réussir ce qui est proposé.
- g) On ne peut pas faire l'impasse sur le programme. Cela doit passer par un allègement.
- h) Il faudrait en revenir à des établissements à taille humaine.
- i) Il serait bon de savoir quel est le rythme le plus adapté à l'enfant : les informations à ce sujet sont très rares, voire inexistantes.

2) Les bâtiments scolaires

Etat des lieux :

- a) Dans les centres de vacances, on exige la présence d'une ou plusieurs personnes qualifiées dans les 1^{er} secours, ce n'est pas le cas dans nos écoles.
- b) Aucune formation pour dépister un problème de drogue, d'alcool, etc... chez les enfants au sein des collèges.
- c) De même, on assiste à un manque de formation des enseignants pour dépister certains problèmes chez les enfants (mal-être, sévices, déprimés, etc...).
- d) Constat : les statistiques prouveraient un pourcentage d'alcoolisme important chez les enseignants (2^{ème} place après la police).
- e) Pas de visite de médecine du travail, exceptée celle d'entrée dans la fonction.
- f) Parfois, les communes ne donnent pas suite aux courriers de doléances des directeurs en matière de sécurité (exemple : passage de la commission de sécurité). Elles avancent un manque de moyens financiers.
- g) Constat : dans certaines écoles, la commission de sécurité ne passe pas tous les 3 ans.
- h) Les écoles sont des bâtiments communaux. Les commissions de sécurité sont réglementées en fonction du nombre de personnes se trouvant dans le bâtiment, à savoir :
 - . 100 personnes : pas obligatoire
 - . entre 100 et 300 personnes : une tous les 3 ans
 - . plus de 300 personnes : tous les ans

Il est recommandé de mentionner dans le cahier de sécurité scolaire, la demande à Monsieur le Maire du passage de la commission de sécurité.
- i) L'exercice d'évacuation ou de confinement est obligatoire

Questions :

- a) Quelles sont les règles de convocation des commissions de sécurité ?

des informations sont apportées :

. obligatoire chaque année : contrôle des extincteurs

. tous les 3 ans : passage d'une commission de sécurité, constituée d'un architecte et d'organismes officiels (Centre de Secours, DDE, etc...), convoquée par Monsieur le Maire. Les attestations de conformité sont demandées. La commission est à nouveau reconvoquée en cas d'un 1^{er} avis défavorable. Les directeurs d'école devraient être destinataires du compte rendu.

La décision finale relève de Monsieur le Maire, sous sa responsabilité s'il va à l'encontre d'un avis défavorable.

- b) Existe-t-il une réglementation particulière en cas de forte chaleur dans les classes ?
Pas à notre connaissance

Propositions :

- a) Aucune formation « sécurité » n'étant prévue pour les enseignants, il convient de l'instaurer.
- b) Très important : les feux devant être aussitôt maîtrisés, il y a lieu de prévoir une formation concernant les extincteurs et l'hygiène.
- c) Dans le domaine des commissions de sécurité, un travail de partenariat doit être instauré : commune – école – éducation nationale.
- d) Il y a nécessité d'informer toutes les personnes concernées de la réglementation exacte concernant les règles de sécurité dans les différents établissements.
- e) Il est choquant de constater qu'il existe une réglementation en fonction du nombre de personnes.
- f) .Assurer une formation des personnels pour les premiers secours, les dépistages.
- g) Revenir à la visite médicale annuelle obligatoire pour tous les personnels

3) Les adultes qui peuvent améliorer la qualité de la vie

Etat des lieux :

- a) Il n'y a plus d'aides-éducateurs
Efficacité des aides-éducateurs : ils ont fait leurs preuves mais ils disparaissent.
- b) Manque de personnel spécialisé pour prise en charge du comportement difficile de certains enfants.
Difficile d'assurer les cours.
- c) Rôle essentiel des psychologues scolaires et des R.A.S.E.D. qui soutiennent les enseignants
- d) Certaines personnes ne peuvent plus se déplacer faute d'indemnités.
- e) Dans les écoles de 2 classes, rien n'est prévu
- f) Les aides-éducateurs étaient le lien entre l'école et la société (il s'agissait souvent de jeunes en difficultés de recherche d'emploi).

Propositions :

- a) Il faut réhabiliter les aides-éducateurs.
- b) Rôle essentiel des psychologues scolaires et des R.A.S.E.D. qui soutiennent les enseignants. Mais, la formation accompagnée d'importantes contraintes n'incite pas à suivre la carrière d'enseignant spécialisé.
Revoir cette formation . La revaloriser.
- c) Donner les moyens de se déplacer aux personnels qui le doivent.
- d) Donner des moyens à toutes les écoles (y compris celles à 2 classes)

- e) L'enfant ne sera pas au centre de l'école si l'école n'est pas au centre de la société et du système socio-économique.
- f) Les aides-éducateurs étaient le lien entre l'école et la société (il s'agissait souvent de jeunes en difficultés de recherche d'emploi). Il s'agit de trouver un équilibre entre l'école et la société.

4) Restauration scolaire

Etat des lieux

Intervention d'un élu : les services d'accueil périscolaires se sont développés et ne sont pas des garderies. Ils ont pour seul objectif le bien-être de l'enfant qui est encadré par un personnel compétent, titulaire du BAFA. Un service de restauration est mis en place à midi, suivi d'activités de loisirs. Les enfants bénéficient d'un repas équilibré à midi, alors que certains n'auraient qu'un sandwich s'ils ne fréquentaient pas le périscolaire.

Propositions :

Se reporter aux remarques effectuées au chapitre « rythmes scolaires » pour les collèges et lycées (organisation de la restauration).

2^{ème} SUJET :

COMMENT SCOLARISER LES ENFANTS HANDICAPES OU ATTEINTS DE MALADIE GRAVE ?

Etat des lieux :

- a) Il s'agit souvent de bénévolat, du système « D ».
- b) Des auxiliaires d'intégration existent mais elles ne sont pas assez nombreuses. Ce sont bien souvent des emplois jeunes qui devraient suivre une formation. Les enseignants n'ont pas beaucoup d'assistance, voire pas du tout.
- c) Les assistantes de vie scolaire sont principalement attribuées pour les enfants handicapés moteurs. C'est l'Inspecteur d'Académie qui décide.
Expérience de l'une d'entre elles : elle a suivi une ½ journée de formation pour les enfants handicapés moteurs et aucune formation pour les enfants psychotiques. Par conséquent, la situation est invivable et ingérable. Elle se résout à faire de la simple garderie.
- d) Les classes de perfectionnement sont supprimées et les enfants restent donc dans leurs classes d'origine. Il n'y a plus de structure pour les accueillir aujourd'hui.
Les CLIS accueillent des enfants ayant de grandes difficultés et, de plus en plus, des enfants ayant le statut d'handicapés mentaux. Elles jouent le rôle des IME.
Les maîtresses des CLIS se trouvent désarmées face à cette situation difficile. Elles se retrouvent avec 12 enfants qui, au vu de leurs difficultés, auraient été auparavant accueillis dans des classes de 6 maximum.
Enseignement en CLIS : aucun temps de synthèse n'est prévue. Pas de temps consacré à la rencontre des professionnels (orthophoniste, assistante sociale, etc...). Il est demandé aux enseignants de formuler des projets de groupe, des projets individuels, etc... en plus de la concertation. Donc énormément de travail administratif à effectuer après les heures de classe. Tout repose sur le bénévolat, le système « D ». A noter que pour une même spécialisation, certains enseignants bénéficient de concertation et d'autres pas, suivant le poste sur lequel ils sont affectés.

- e) Les SEGPA : il s'agit d'un enseignement adapté vers lequel certains parents ne désirent pas qu'on oriente leurs enfants et il y a peu de places. Par conséquent, certains enfants traînent leurs difficultés jusqu'en 3^{ème}.
- f) Problème émanant des parents : des dossiers d'orientation sont remplis, mais les parents refusent le choix de l'équipe éducative.
- g) Expérience d'un parent ayant 2 enfants handicapés (l'un handicapé moteur, l'autre autiste) : l'intégration peut être envisagée mais il n'existe pas de règles bien établies. On est dans l'incertitude car tout peut être remis en cause en fonction de l'évolution de l'enfant ou du changement d'instituteur.
- h) Certains enfants handicapés ont plus de chance que d'autres, car les parents ont plus de possibilités.

Questions :

- a) Comment faire dans une école maternelle avec 3 enfants ayant des maladies graves, sans information, sans moyen, sans aide.
- b) Est-il normal qu'une maman doive se rendre à l'école pour dispenser des soins à son enfant malade ?

Propositions :

- a) Favorable pour l'insertion des handicapés :
 - . ne sont pas à l'aise au début mais s'adaptent vite.
 - . il faut revoir les moyens qui sont donnés aux écoles pour intégrer ces enfants.
 - . dans une classe ordinaire l'enfant handicapé va évoluer plus vite L'enseignant devra y consacrer plus de temps, il faudra lui donner les moyens de s'occuper de tous les enfants.
- b) Les moyens humains, financiers et le statut de l'enseignant doivent être revus
- c) Prévoir plus de formation pour les enseignants qui intègrent, du temps pour la concertation avec les autres intervenants. En effet, il s'agit souvent de bénévolat, du système « D ».

Il faut accentuer le rôle important de la maternelle qui dépiste souvent les handicaps et proposer les formations nécessaires aux enseignants.
- d) Est-il normal qu'une maman doive se rendre à l'école pour dispenser des soins à son enfant malade. Il faut trouver une autre solution dans le cadre de l'éducation nationale.
- e) L'intervention du SESSAD (Service de soins et d'aide à domicile) est très onéreuse.

Ces moyens ne pourraient-ils pas servir pour recruter et former des instituteurs qui interviendraient dans les écoles pour tenir ce rôle. ?L'éducation nationale ne devrait viser que l'épanouissement de l'enfant. L'éducation des enfants doit être primordiale.
- f) Il faudrait préconiser un effectif plus important d'assistantes de vie scolaire d'intégration, une meilleure formation ainsi qu'une pérennisation de l'emploi (actuellement, 3 ans renouvelable 2 fois un an).
- g) Les missions de l'assistante de vie doivent être bien définies afin qu'elle n'ait pas le sentiment de perdre son temps.
- h) Expérience d'un parent ayant 2 enfants handicapés (l'un handicapé moteur, l'autre autiste) : l'intégration peut être envisagée mais il n'existe pas de règles bien établies. On est dans l'incertitude car tout peut être remis en cause en fonction de l'évolution de l'enfant ou du changement d'instituteur.

Les procédures devraient être claires, bien définies et pérennisées. Il est difficile d'obtenir des aides.

- i) Un enfant handicapé ne l'est-il qu'à mi-temps puisque l'auxiliaire de vie n'est présente qu'à mi-temps ? Il a autant besoin d'aide les autres jours.
- j) C'est toujours la même chose, on manque de moyens. Pour les enfants handicapés, c'est une question de moyens humains. Le Président de la République a fait une priorité de son action dans ce domaine, il est souhaité que les actes soient faits en conformité avec les paroles.
- k) Il faudrait prévoir une aide concernant le handicap social pour les enfants en difficultés au sein de leurs familles.
- l) **OUI à l'intégration. Les actes doivent être en conformité avec les discours et on doit se donner les moyens. On se trouve face à de plus en plus de difficultés et de moins en moins de moyens.**
- m) L'éducation nationale ne prend pas en charge toutes les difficultés (elle en laisse souvent la gestion à des organismes privés comme l'IME, etc...).
Les orthophonistes : il est aberrant que les enseignants dirigent les enfants pour consultation, vers les orthophonistes en cas de problème de calculs, de compréhension, etc... Ce devrait être uniquement le rôle de l'éducation nationale qui devrait former les enseignants dans ce domaine.
- n) Mettre en place une vraie formation chez les jeunes enseignants de l'IUFM pour dépister les dyslexies, etc... Cela éviterait de se retrouver démunis et de se tourner immédiatement vers le milieu médical.

3^{ème} SUJET :

QUELLES DOIVENT ETRE LES FONCTIONS ET LES MODALITES DE L'EVALUATION DES ELEVES, DE LA NOTATION ET DES EXAMENS ?

Etat des lieux :

- a) Parent ayant un enfant au primaire : si la note est bonne, il ne se pose pas de question. Par contre, il essaie de comprendre la raison d'une mauvaise note et aidera son enfant en cas de mauvaise compréhension du devoir ou le réprimandera en cas de manque de concentration. La notation met l'accent sur les lacunes de l'enfant.
- b) Une note a plus ou moins de valeur selon l'établissement, voire selon l'enseignant
- c) Certains établissements accueillent les meilleurs
- d) Evaluation au niveau du collège :
nécessaire en 6^{ème}
notation importante pour situer l'élève par rapport à la classe et voir son évolution
chacun a sa façon de noter : il y a un essai d'harmonisation entre les professeurs
les orientations s'opèrent en fonction des notes
Des jeunes ont des objectifs qu'ils ne peuvent entreprendre avant la fin de la 3^{ème}.
- e) Certains professeurs font des moyennes en excluant certaines matières. Se pose également le problème des coefficients par matière.
- f) L'évaluation définit l'élève que l'on veut. Il est constaté que plus tôt on entre dans les filières, plus on aggrave les différences. Il s'agit de se poser la question : quel genre de citoyen veut-on former ?
- g) Alors qu'un élève aurait décidé de prendre une certaine direction, ses parents l'incitent à aller tout de même jusqu'en terminale. Ainsi, l'élève ne sera éventuellement orienté qu'à la fin du cycle, ce qui représente pour lui une perte de temps. Il est obligé de suivre des cours qui ne l'intéressent pas. Il n'est

donc pas motivé et peut dissiper une classe. On constate que pour les parents, il est plus valorisant que les enfants aient un cursus BAC.

- h) L'enseignement général est privilégié au détriment des lycées professionnels. Les parents ont souvent un regard négatif sur le lycée professionnel.
- i) Des questions se posent sur les liens entre l'éducation, la formation et l'économie. On remarque que certaines entreprises ont du mal à trouver des ouvriers (électriciens, maçons, etc...).
- j) Les élèves sont orientés en fonction de leurs notes, mais la voie proposée n'est pas forcément la leur.

Questions :

- a) L'évaluation définit l'élève que l'on veut. Il est constaté que plus tôt on entre dans les filières, plus on aggrave les différences. Il s'agit de se poser la question : quel genre de citoyen veut-on former ?
- b) La scolarité obligatoire n'a-t-elle pas été décidée pour freiner l'évolution du nombre de chômeurs ?

Propositions :

- a) Nécessité de voir ce qui se cache derrière la mauvaise note
- b) Il faudrait insérer des heures de technologie supplémentaires dans le programme, afin d'aider au mieux l'élève dans son choix d'orientation (CAP, etc...).
- c) Les parents devraient suivre les décisions des professeurs.
- d) Il serait normal que chacun ait une place à l'issue du cursus scolaire.
- e) Les élèves devraient être mieux informés sur les orientations possibles (information compliquée ou absente).
- f) Il faut approfondir les notes chiffrées pour savoir ce qui se cache derrière .
- g) Il faut prendre en compte la personnalité de l'individu et non seulement son coefficient intellectuel.
- h) Il faudrait prendre en considération les points positifs des pays ayant un fort taux de réussite (exemple : le système scandinave).